



**En finir avec**  
**LE CYCLE DU**  
**PLASTIQUE**

Un guide stratégique visant à éliminer un tiers  
des déchets plastiques au Canada

À l'heure actuelle, le Canada génère près de 2,4 millions de tonnes de déchets d'emballages plastiques chaque année. Et cette quantité continue de grimper.

Souvent, ce plastique ne sera utilisé qu'une seule fois; parfois pendant à peine quelques minutes. Mais il durera des siècles dans l'environnement, où il est nocif pour les océans, les écosystèmes et la nature.

Le guide stratégique d'Oceana Canada est fondé sur des données probantes et vise à éliminer un tiers des emballages plastiques au pays. En adoptant les mesures recommandées, le Canada peut empêcher la production de près de neuf millions de tonnes de plastique à usage unique d'ici 2040.

Publié en Novembre 2023 par Oceana Canada

*Ce rapport est basé sur l'étude « A Roadmap to Reducing Single-use Plastic Packaging at Source : a 2023 study », menée par JTL Squared Consulting Inc. et Avaanz Ltd. Les recherches complémentaires ont été menées par Policy Integrity Consulting, Lichens Recyclability et Millette Environmental Research and Consulting.*

**JTL Squared Consulting inc.**

Chargée de projet :

Jodi Tomchyshyn London

**Avaanz Itée.**

Chargé de projet :

Angus Keir

**Ce projet a été encadré, financé et coordonné par Oceana Canada**

DOI: 10.5281/zenodo.10048156

Crédit photo, page couverture :

Nariman Mesharafa/Unsplash | Deuxième de couverture : iStock/Nuture | Couverture arrière : iStock/shaunl

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AFFRONTER LA CRISE CANADIENNE DU PLASTIQUE</b>	<b>4</b>
Le guide stratégique en un coup d'œil	6
Cibles prioritaires de plastiques à usage unique	6
Autres opportunités stratégiques	7
Impact	7
<hr/>	
<b>INTRODUCTION : UN PLAN POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS PLASTIQUES</b>	<b>8</b>
Les déchets plastiques sont un désastre mondial	8
Le recyclage ne peut résoudre cette crise	8
Les Canadiens veulent de vraies solutions	9
Cibler les emballages plastiques à usage unique	9
Le gouvernement fédéral a des outils à sa disposition	10
Une mise en œuvre solide est déterminante	11
<hr/>	
<b>INTERVENTIONS POLITIQUES PAR SECTEUR</b>	<b>12</b>
▪ ARTICLES DE RESTAURATION SUR PLACE	12
▪ ARTICLES DE RESTAURATION À EMPORTER	14
▪ EMBALLAGES DES PRODUITS D'ÉPICERIE	16
▪ EMBALLAGES DE PALETTES	18
▪ EMBALLAGES FAITS DE PLASTIQUES PROBLÉMATIQUES	20
▪ EMBALLAGES ASSOCIÉS AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE	22
▪ CONTENANTS POUR BOISSONS	24
<hr/>	
<b>AUTRES OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES</b>	<b>27</b>
Emballage de produits du cannabis	27
Emballage thermorétractable pour bateaux	28
Contenants pour liquides automobiles	29
<hr/>	
<b>SURMONTER LES OBSTACLES COMMUNS</b>	<b>30</b>
<hr/>	
<b>CONCLUSIONS : LE CANADA PEUT RÉALISER SES AMBITIONS ET DEVENIR UN CHEF DE FILE MONDIAL</b>	<b>30</b>

# AFFRONTER LA CRISE CANADIENNE DU PLASTIQUE

Comment éliminer un tiers des déchets d'emballages plastiques au Canada : un guide stratégique pour les décideurs politiques fédéraux

Crédit photo : iStock/Philip Thurston

Chaque année, des centaines de millions de tonnes de plastique sont produites dans le monde<sup>1</sup>, ce qui génère près de deux milliards de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.<sup>2</sup> Et ce n'est qu'une partie du problème. Près de la moitié du plastique jeté au Canada n'a été utilisé qu'une seule fois, parfois pendant quelques minutes seulement. Après utilisation, une quantité beaucoup trop importante se retrouve dans l'environnement. Le plastique y reste pendant des siècles, tuant la faune, polluant les écosystèmes et libérant des substances chimiques qui menacent la santé humaine et animale.

Les déchets plastiques représentent l'une des plus grandes menaces environnementales au monde. Et comme le souligne le rapport d'Oceana Canada publié en 2020, *Noyés dans le plastique*,<sup>3</sup> le Canada produit une part disproportionnée de ces déchets par habitant; jusqu'à deux fois plus que certains pays scandinaves. De plus, notre production et notre utilisation de plastique jetable connaissent une croissance considérable.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer les déchets plastiques. Il a déjà interdit six catégories de plastiques à usage unique, représentant environ 160 000 tonnes de déchets plastiques - soit environ 5 % du total des déchets plastiques produits chaque année au Canada<sup>4</sup> - et d'autres réglementations sont prévues pour combattre d'autres sources. Le gouvernement doit désormais rigoureusement implanter ces interventions, les faire respecter et les consolider.

91 % des Canadiens sont favorables à l'élimination des produits à usage unique le plus possible, selon un sondage mené en 2022 par Abacus Data.<sup>5</sup> Parallèlement, 92 % des répondants croient qu'une stratégie de réduction des plastiques devrait comprendre d'autres mesures que le recyclage, comme des solutions réutilisables.

<sup>1</sup> <https://www.statista.com/statistics/282732/global-production-of-plastics-since-1950/>

<sup>2</sup> <https://www.oecd.org/environment/plastics/increased-plastic-leakage-and-greenhouse-gas-emissions.htm>

<sup>3</sup> Disponible au <https://oceana.ca/fr/reportages/noyes-dans-le-plastique/>

<sup>4</sup> <https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2021/2021-12-25/html/reg2-eng.html>

<sup>5</sup> Ce sondage a été effectué du 27 au 29 mai 2022 auprès de 1500 Canadiens âgés de 18 ans et plus. La marge d'erreur pour un échantillon aléatoire de même taille fondé sur les probabilités est de +/- 2,53 %, 19 fois sur 20.

**En prenant les bonnes mesures dès maintenant, le Canada peut mettre un terme à la production croissante de déchets plastiques. Nous pouvons atteindre le sommet du plastique dès 2026 et en réduire la production et la consommation chaque année suivante. D'ici 2040, nous pouvons empêcher la production de près de neuf millions de tonnes de déchets plastiques à usage unique polluants, comparativement à un scénario de statu quo.**

Ce guide stratégique soutient les initiatives du gouvernement fédéral à diminuer de manière significative les plastiques à usage unique non essentiels. Il est fondé sur une analyse approfondie des sources les plus importantes au Canada, de leur impact sur les déchets plastiques, des solutions de remplacement disponibles, des pratiques exemplaires mondiales et des interventions politiques qui peuvent faire la différence chez nous.<sup>6</sup>

Cette analyse a révélé plusieurs faits importants :

- La moitié du plastique jeté au Canada provient d'emballages; une vaste catégorie qui comprend les bouteilles d'eau, la vaisselle de service, les emballages de palettes et plus. Ceci en fait une cible privilégiée pour les initiatives de réduction.
- Le recyclage ne peut régler à lui seul la crise de la pollution plastique. Nous devons plutôt trouver des solutions qui arrêtent la production de plastique à usage unique à la source.
- Une intervention est nécessaire au niveau sectoriel, en se concentrant sur les plastiques à usage unique qui contribuent le plus à la pollution.
- Les deux outils politiques les plus puissants à la disposition du gouvernement fédéral sont (1) les interdictions pour éliminer les plastiques inutiles, et (2) les plans de prévention de la pollution qui établissent des exigences de réduction des plastiques, des mesures de remplissage et de réutilisation, des exigences de recyclabilité obligatoires et des objectifs de recyclage ambitieux.

Le présent guide stratégique identifie sept catégories prioritaires où les interventions gouvernementales auraient le plus d'impact, ainsi que trois autres moyens de réduire rapidement les plastiques à usage unique en perturbant le moins possible les systèmes actuels. Au total, ces sources représentent actuellement 41 % des déchets d'emballages plastiques et 23 % de l'ensemble des déchets plastiques au Canada.

**Ces chiffres sont sans équivoque. Sans une action continue, ambitieuse et concertée des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, soutenue par les dirigeants de l'industrie, notre volume de déchets plastiques continuera d'augmenter considérablement d'année en année.**

**Mais avec les bonnes actions du fédéral, le Canada peut commencer à réduire son empreinte plastique à usage unique dès 2026.**

En mettant en œuvre les recommandations présentées dans les pages qui suivent, le gouvernement fédéral pourrait éliminer plus de 720 000 tonnes de déchets plastiques par an. C'est l'équivalent d'environ 6 000 baleines bleues - le plus grand animal qui n'ait jamais vécu - et cela représente plus du quart de la production annuelle de déchets d'emballages plastiques au Canada à l'heure actuelle.

La solution réside dans la mise en œuvre intégrale de ces recommandations. La modélisation d'Oceana Canada démontre que la croissance de la population dépassera l'impact d'objectifs moins élevés et d'une implantation plus lente, menant à une croissance globale de l'utilisation du plastique et de la pollution au fil du temps. Ce n'est que par des mesures ambitieuses que le Canada pourra réduire les déchets plastiques à usage unique et devenir un chef de file mondial vers un avenir sans plastique à usage unique.








<sup>6</sup> Oceana Canada. 2023. [A roadmap to reducing single-use plastic packaging at source](#). Préparé pour Oceana Canada par JTL Squared Consulting et Avaanz.



# LE GUIDE STRATÉGIQUE EN UN COUP D'ŒIL

## CIBLES PRIORITAIRES DE PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Le guide stratégique d'Oceana Canada exhorte le gouvernement fédéral à cibler sept secteurs prioritaires, dans certains cas en interdisant des articles spécifiques, ou en imposant des plans sectoriels de prévention de la pollution. Pour tous les secteurs ciblés, il a été supposé que le gouvernement fédéral adopterait de nouvelles politiques ou réglementations d'ici 2026 et les mettrait en œuvre d'ici 2030, ce qui donnerait aux industries le temps de modifier leurs chaînes d'approvisionnement et d'adopter des solutions efficaces.

Catégories ciblées de plastiques à usage unique	Interventions politiques recommandées	Réduction du niveau maximal de déchets une fois complètement réalisé
 ARTICLES DE RESTAURATION : SUR PLACE	Interdire la distribution à 100 %.	<b>100 %</b>
 ARTICLES DE RESTAURATION : À EMPORTER	Imposer un plan de prévention de la pollution établissant un objectif de recyclabilité de 100 % et fixant des objectifs de réutilisation et de taux de recyclage pour atteindre une réduction de 100 % des déchets.	<b>100 %</b>
 EMBALLAGES DES PRODUITS D'ÉPICERIE	Imposer un plan de prévention de la pollution afin de réduire la production de plastique à usage unique, qui intègre des objectifs progressifs de remplissage et de réutilisation de 20 % à 52 %, et qui fixe un objectif de recyclabilité de 100 %, avec un taux de recyclage progressif de 57 % à 73 %.  Interdire la distribution des plastiques à usage unique qui ne répondent pas aux objectifs minimaux de recyclabilité et recyclage.	<b>45 %</b>
 EMBALLAGES DE PALETTES	Imposer un plan de prévention de la pollution qui intègre des objectifs progressifs de matériaux réutilisables de 30 % à 90 %, et qui fixe une cible de recyclabilité de 100 % avec un taux de recyclage progressif de 50 % à 80 %.  Interdire la distribution des plastiques à usage unique qui ne répondent pas aux objectifs minimaux de recyclabilité et de recyclage.	<b>89 %</b>
 EMBALLAGES FAITS DE CHLORURE DE POLYVINYLE (PVC) ET DE POLYSTYRÈNE (PS)	Interdire la distribution à 100 %.	<b>100 %</b>
 EMBALLAGES DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE	Interdire la distribution des plastiques à usage unique lorsque d'autres solutions sont déjà disponibles.  Imposer un plan de prévention de la pollution visant à réduire de 100 % les emballages plastiques à usage unique pour l'expédition de gros appareils électroniques et électroménagers. Permettre que la réduction soit réalisée au moyen de matériaux réutilisables et/ou non plastiques.	<b>100 %</b>
 CONTENANTS DE BOISSONS	Interdire la distribution de tous les contenants non recyclables.  Imposer un plan de prévention de la pollution avec un objectif de recyclabilité de 100 %, incluant les bouchons et autres éléments d'emballage, des objectifs progressifs de remplissage et de réutilisation de 30 % à 70 %, et des objectifs progressifs de recyclage de 30 % à 70 %.  Interdire la distribution des plastiques à usage unique qui ne répondent pas aux objectifs minimaux de recyclabilité et recyclage.	<b>66 %</b>

## AUTRES OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES

Le gouvernement fédéral peut aussi saisir des opportunités stratégiques dans trois autres secteurs. Bien que ces derniers ne permettent pas d'atteindre une réduction aussi élevée que les plastiques prioritaires énumérés ci-dessus, les solutions existent déjà et il suffit de les mettre en place ou de les renforcer.

Catégorie ciblée de plastiques à usage unique

Interventions recommandées

### EMBALLAGE DE PRODUITS DU CANNABIS

Imposer un plan de prévention de la pollution avec un objectif de zéro déchet, une exigence de recyclabilité totale des matériaux et des objectifs élevés de recyclage afin d'introduire progressivement des taux élevés de réutilisation.

### EMBALLAGES THERMORÉTRACTABLES POUR BATEAUX

Imposer un plan de prévention de la pollution qui fixe des objectifs de recyclabilité et de recyclage à 100 %.

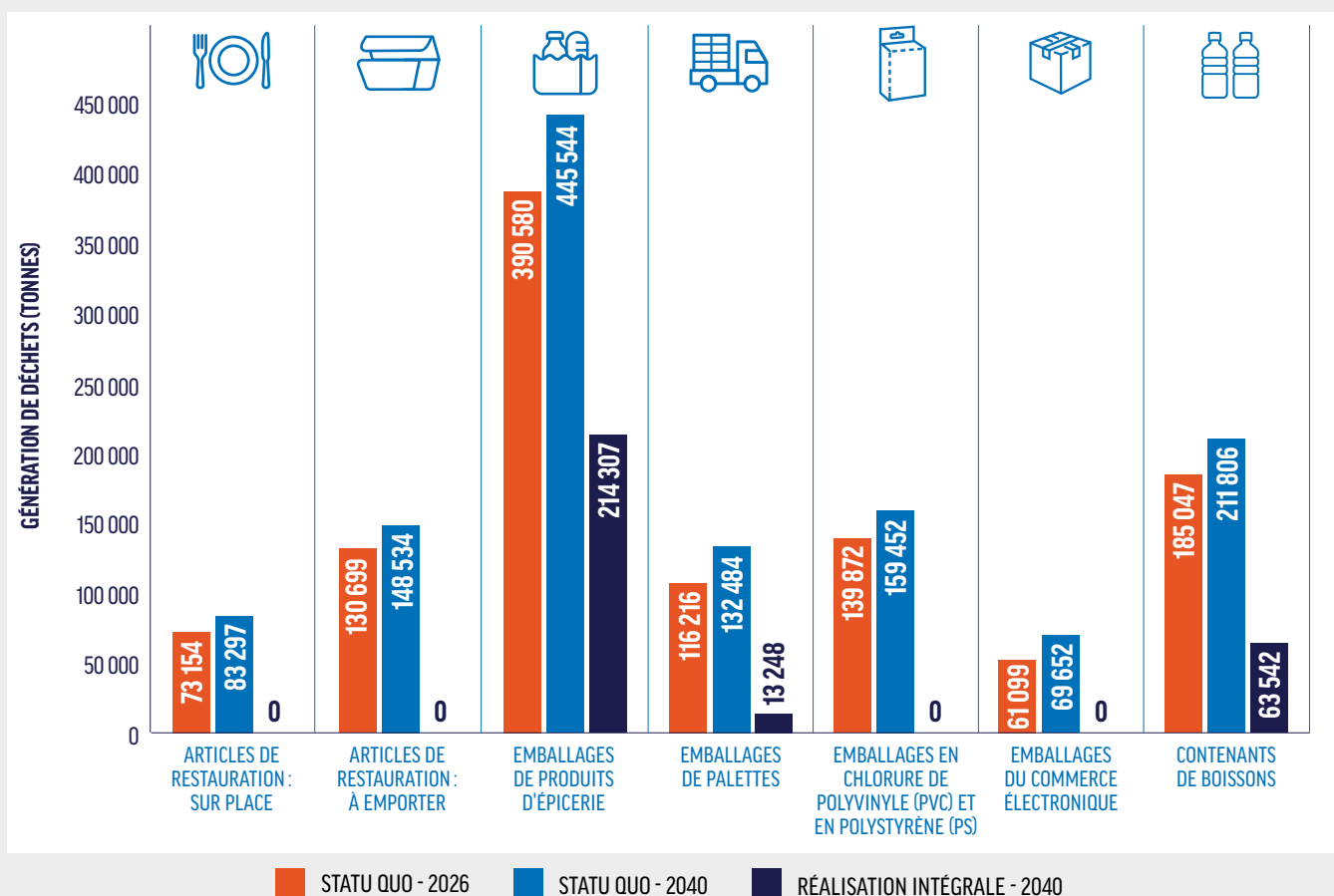
### CONTENANTS POUR LIQUIDES AUTOMOBILES

Imposer un plan de prévention de la pollution qui introduit des normes de remplissage en vrac dans les stations-service. Envisager d'étendre progressivement ces normes à d'autres points de vente au détail.

## IMPACT

La mise en œuvre complète des recommandations du présent guide permettra de réduire de plus de 70 % le volume de ces catégories ciblées. Elle permettra ainsi d'éliminer un tiers de l'ensemble des déchets d'emballages plastiques au Canada.

### Génération de déchets plastiques par secteur selon le statu quo (2026 et 2040) et réalisation intégrale des recommandations (2040)



# UN PLAN POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS PLASTIQUES

Crédit photo : flickr/Chesapeake Bay Program

Le gouvernement fédéral s'est engagé à aborder l'énorme crise des déchets plastiques au pays. Mais quelle est la meilleure façon d'y parvenir ? Dans ce guide stratégique, Oceana Canada propose un plan pour réduire les plastiques à usage unique inutiles, fondé sur une étude approfondie des données actuelles et une analyse des pratiques exemplaires mondiales. Il est axé sur les emballages, qui représentent environ la moitié des déchets plastiques au Canada.

## LES DÉCHETS PLASTIQUES SONT UN DÉSASTRE MONDIAL

Les chercheurs ont trouvé du plastique dans les profondeurs de l'océan, dans la glace de l'Arctique et dans l'air des déserts. Il se trouve dans notre eau, notre air et notre nourriture. Il asphyxie les tortues de mer et fait mourir les oiseaux de mer. Les substances chimiques toxiques qu'il contient, pouvant provoquer des cancers, affecter le développement et modifier les gènes, empoisonnent les êtres humains comme les animaux.

Aujourd'hui, nous jetons plus de plastique que jamais auparavant. En effet, de 2012 à 2019, le volume de déchets plastiques jetés au Canada a augmenté de 13 %<sup>7</sup>; une hausse plus élevée que la croissance économique ou celle de la population. Sans mesures rigoureuses, ce volume continuera d'augmenter.

## LE RECYCLAGE NE PEUT RÉSOUDRE CETTE CRISE

Le recyclage à lui seul ne peut résoudre le problème. Sur les 4,3 millions de tonnes de déchets plastiques jetés au Canada en 2019, seuls 8 % ont été récupérés, triés et finalement recyclés en granules ou en flocons utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

Nous avons plutôt besoin de solutions qui arrêtent à la source le plastique à usage unique. Pour ce faire, le gouvernement fédéral doit adopter un ensemble de réglementations novatrices, en privilégiant les secteurs qui contribuent le plus à la pollution.

## La pollution plastique tue nos océans

Chaque année, plus de 8 millions de tonnes métriques de plastique se retrouvent dans les océans. C'est à peu près l'équivalent d'un camion à ordures rempli de plastique, qui déverserait son contenu dans l'océan chaque minute. Ce plastique étouffe les animaux marins, qui, pensant qu'il s'agit de nourriture, s'en remplissent l'estomac. Il se décompose aussi en microplastique, entrant dans la chaîne alimentaire où il peut être nocif pendant des siècles. Si rien n'est fait, le volume annuel de plastique déversé dans les océans aura presque triplé d'ici 2040.



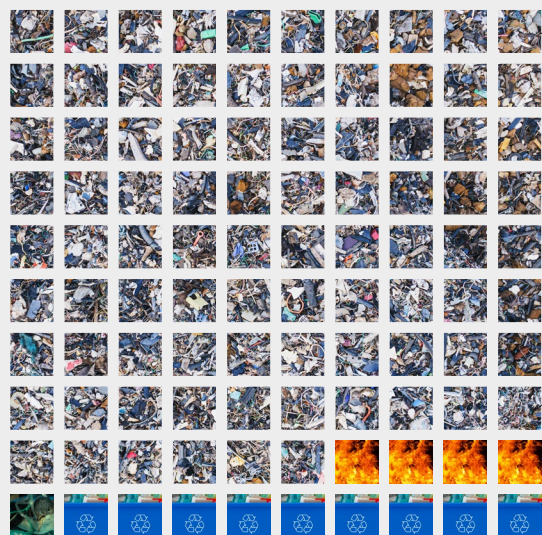
Crédit photo : iStock/Robert Pleško

<sup>7</sup> [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/eccc/En4-366-1-2019-eng.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-366-1-2019-eng.pdf)



## Qu'advient-il du plastique que nous jetons ?

(Environnement et Changement Climatique Canada, 2019)



VOLUME TOTAL DE PLASTIQUE JETÉ :  
4,3 MILLIONS DE TONNES

**86 % ENVOYÉ À L'ENFOUISSEMENT**

**~5 % INCINÉRÉ OU CONVERTI EN  
CARBURANT POUR L'INCINÉRATION**

**8 % RECYCLÉ MÉCANIQUEMENT**

**1 %** pollue l'environnement par le rejet dans la nature, l'élimination mal gérée ou les microplastiques provenant de la lessive, l'usure des pneus, etc.

## LES CANADIENS VEULENT DE VRAIES SOLUTIONS

En 2021, un sondage d'Abacus Data mandaté par Oceana Canada a révélé que plus de 90 % des Canadiens sont préoccupés par l'impact de la pollution plastique sur nos océans et les milliers de créatures marines qu'elle tue chaque année. Un sondage subséquent en 2022 a révélé que 91 % étaient favorables à une stratégie de réduction des déchets plastiques qui élimine le plus possible les produits à usage unique. Parallèlement, 92 % estimaient qu'une stratégie de réduction ne devrait pas se limiter au recyclage.

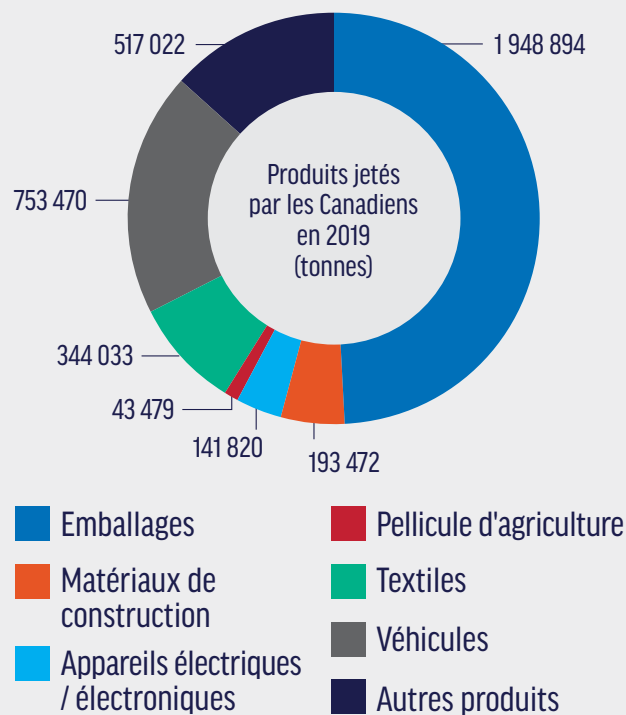
## CIBLER LES EMBALLAGES À USAGE UNIQUE

Les emballages représentent la moitié du plastique que nous jetons. Au Canada, les emballages plastiques sont synonymes de plastique à usage unique, car presque tous ces emballages sont jetés.<sup>8</sup> Le plastique à usage unique est omniprésent : des contenants de nourriture à emporter aux bouteilles d'eau et flocons d'emballage en mousse.

Pour s'attaquer à ce vaste segment, il faut un plan stratégique qui englobe tous les secteurs et incorpore les meilleures pratiques mondiales. C'est pourquoi Oceana Canada a élaboré ce guide stratégique, le premier en son genre. Fondé sur une modélisation et une analyse détaillée,<sup>9</sup> il offre au fédéral des orientations claires sur la manière de réduire la pollution des plastiques à usage unique.

## La moitié du plastique jeté au Canada en 2019 était de l'emballage

(toutes les figures illustrées en tonnes)



<sup>8</sup> [https://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/eccc/En4-366-1-2019-eng.pdf](https://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-366-1-2019-eng.pdf)

<sup>9</sup> Pour plus de détails et la méthodologie, veuillez consulter [A Roadmap to Reducing Single-use Plastic Packaging at Source; Oceana Canada, 2023](#)

## Qu'est-ce qu'un plastique à usage unique ?

Ces emballages destinés aux consommateurs sont composés en tout ou en partie de plastique, et ne sont pas retournés aux producteurs pour remplissage ou réutilisation. Par exemple : ustensiles, sacs de croustilles, flocons d'emballage, emballage à bulles, sacs et bouteilles. Cette définition comprend aussi les gobelets et boîtes à enduit de plastique, comme les gobelets pour café à emporter, les berlingots de lait et les contenants de crème glacée.

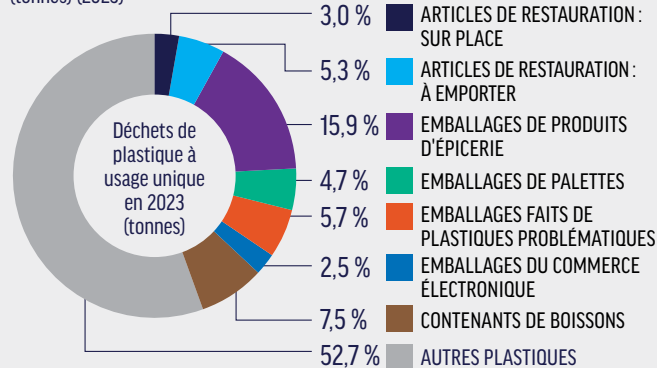
La présente analyse a identifié les catégories où une intervention aurait le plus grand impact, selon les critères suivants :

- Ils représentent une proportion importante des déchets plastiques générés au Canada ;
- Des alternatives sans plastique existent au Canada, ou le plastique se recycle difficilement ;
- Le Canada ou d'autres pays ciblent déjà le plastique à usage unique à l'aide de mesures politiques existantes, offrant le meilleur moyen de s'adapter rapidement et d'appliquer les leçons tirées des pratiques ;
- Il existe des données de référence sur le volume de déchets générés.

Selon ces critères, Oceana Canada s'est concentrée sur sept catégories de plastiques à usage unique :

1	Articles de restauration sur place (restaurants, salles de spectacles et autres)
2	Articles de restauration à emporter
3	Emballages de vente au détail dans les épiceries
4	Emballages de palettes
5	Emballages faits de plastique difficile à recycler, comme le chlorure de polyvinyle (PVC) ou le polystyrène
6	Emballages associés au commerce électronique
7	Contenants pour boissons

### Génération de déchets plastiques à usage unique par type ciblé (tonnes) (2023)



Oceana Canada a aussi identifié trois autres secteurs stratégiques où nous pouvons réduire rapidement l'utilisation le plastique à usage unique, en perturbant peu les systèmes en place : les emballages de produits de cannabis, le plastique thermorétractable pour les bateaux et les liquides automobiles.

Combinés, ces plastiques à usage unique représentaient 1,1 million de tonnes d'emballage en 2023, soit 41 % de tous les déchets d'emballage plastique générés, et 35 % de tous les déchets d'emballage envoyés à l'enfouissement au Canada.

## LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A DES OUTILS À SA DISPOSITION

Le gouvernement canadien, comme plusieurs autres pays, a reconnu la gravité du fléau de la pollution plastique et s'est engagé à atteindre l'objectif « zéro déchet plastique ». La question réside dans la façon de s'y prendre. Bien que plusieurs gouvernements aient instauré des taxes, des exigences de réutilisation et des redevances de responsabilité élargie des producteurs payées par les entreprises pour compenser les coûts environnementaux de leurs emballages, il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de ces mesures. Au Canada, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* permet au gouvernement fédéral d'élaborer des réglementations pour limiter les plastiques à usage unique. Parmi les outils réglementaires disponibles, l'analyse d'Oceana Canada a déterminé les deux mesures les plus appropriées pour cibler les plastiques à usage unique : les interdictions de distribution et les plans sectoriels de prévention de la pollution.

**Les interdictions de distribution** limitent la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et/ou la distribution de certains types de plastiques tout en excluant les usages essentiels, comme l'usage médical. Elles sont axées sur :

- Un matériau en particulier, comme le polystyrène expansé ;
- Une catégorie de produits, comme la vaisselle de restauration ;
- Des produits ayant certaines caractéristiques, comme les sacs de transport d'une épaisseur particulière ;
- Les composantes intermédiaires d'un produit ;
- Des produits utilisés dans certaines situations, comme les gobelets jetables vendus lors d'événements.

Parallèlement, le gouvernement fédéral peut exiger des secteurs ou des industries qu'ils élaborent des **plans de prévention de la pollution**, lesquels doivent inclure des exigences spécifiques en matière de recyclabilité, de taux de collecte et de recyclage, et des cibles de réutilisation et de remplissage. Ainsi, le fédéral travaillerait avec l'industrie pour empêcher l'utilisation ou la distribution d'articles qui contribuent à la pollution plastique. Une approche sectorielle pour réduire la pollution plastique pourrait accroître l'efficacité et l'harmonisation, et stimuler l'innovation dans

Crédit photo : iStock/primeimages

l'emballage des produits, les systèmes de distribution/collecte des produits et les matériaux d'emballage, ce qui minimiserait les substitutions indésirables de matériaux.

## UNE MISE EN ŒUVRE SOLIDE EST DÉTERMINANTE

Le guide stratégique évalue l'impact de ces interventions, individuellement et collectivement, en s'appuyant sur des données politiques d'ailleurs et sur des données canadiennes relatives aux déchets. Elle part du principe que 2026 est la date la plus rapprochée où une nouvelle réglementation pourrait être adoptée, compte tenu du temps nécessaire à son élaboration, la consultation et la finalisation. Elle suppose également une période de transition au préalable, laissant à l'industrie le temps d'établir un approvisionnement approprié et d'éviter d'investir dans des solutions moins optimales.

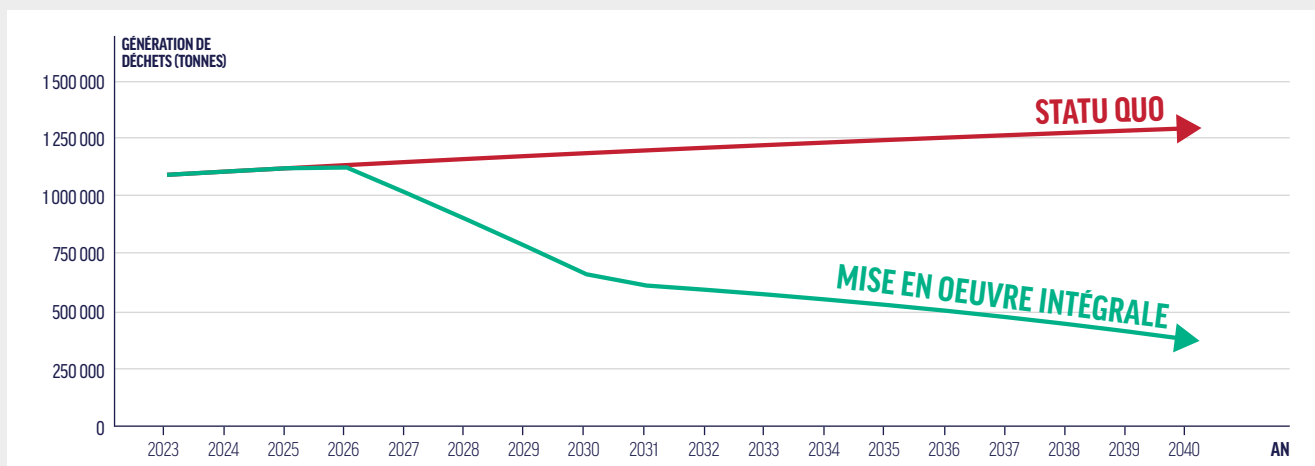
Grâce à ces mesures, nous pourrions atteindre le sommet de la production de déchets plastiques et commencer à renverser la tendance dès 2026. Lorsque toutes les recommandations seront pleinement exécutées, le Canada réduira ses déchets plastiques à usage unique de plus de 720 000 tonnes par an. Cependant, une implantation intégrale est cruciale. La population du Canada étant en pleine croissance, toute demi-mesure entraînerait une augmentation du volume absolu de déchets plastiques à usage unique, année après année.

## Recyclabilité et taux de recyclage

La **recyclabilité** est la capacité d'un matériau à être recueilli, défilé et transformé en un autre produit.

Le **taux de recyclage** est la proportion de matériaux recyclables qui sont réellement recyclés mécaniquement à partir des déchets, et non envoyés vers l'incinération ou la production d'énergie à partir de déchets. Au Canada, beaucoup de produits en plastique peuvent *techniquement* être recyclés, mais ne le sont pas *réellement* en raison du manque d'infrastructures nécessaires.

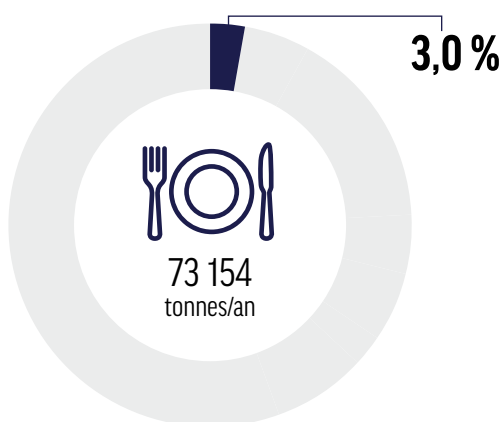
## Génération annuelle totale de déchets d'emballages plastiques (tonnes) au Canada, 2023–2040.



# ARTICLES DE RESTAURATION SUR PLACE

Le Canada peut éliminer les déchets plastiques à usage unique dans les restaurants et autres établissements à consommation sur place

Crédit photo : iStock/Pathlord



Bien que la plupart des restaurants de petite et moyenne taille utilisent de la vaisselle réutilisable, ce secteur produit encore plus de 70 000 tonnes de plastique à usage unique chaque année. Une grande partie provient des grandes chaînes de restauration rapide, des cinémas et des salles de concert et de festival. Les déchets vont des gobelets jetables pour boissons et cafés glacés aux assiettes et bols jetables. Sans intervention, ce volume atteindra, selon les prévisions, plus de 80 000 tonnes par an d'ici 2040, en raison de la croissance démographique.



## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

**Interdire complètement la distribution d'ici 2030.**

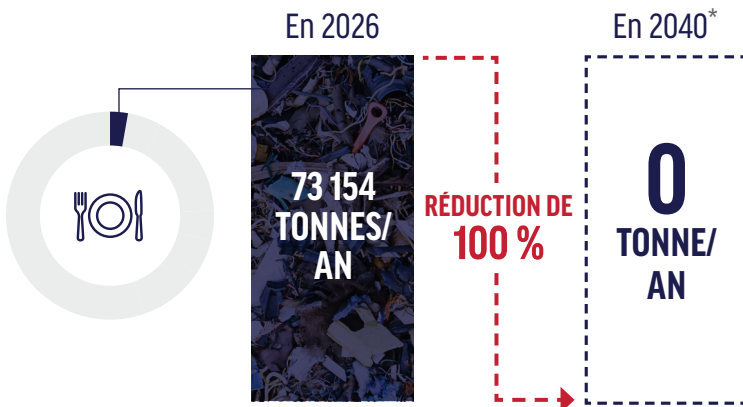


Crédit photo : iStock/ysphotomedia

La modélisation d'Oceana Canada démontre qu'une interdiction rigoureusement appliquée aux restaurants, aux chaînes de restauration rapide, aux cafés et à d'autres lieux permettrait d'éliminer les plastiques à usage unique dans ce secteur d'ici 2030.

Le Canada a déjà fait des progrès en ce sens. En 2022, le gouvernement fédéral a adopté le *Règlement sur l'interdiction des plastiques à usage unique*, qui interdit six catégories de plastiques à usage unique. Il s'agit notamment des pailles, des ustensiles et d'autres articles de restauration en plastique. Élargir et faire respecter cette interdiction sera déterminant pour réduire les déchets plastiques à usage unique.

**PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :**



\* avec les interventions réalisées intégralement

L'interdiction du plastique à usage unique en restauration rapprocherait le Canada de plusieurs pays, y compris des partenaires commerciaux importants. En 2023, la France a interdit l'utilisation d'articles jetables en plastique dans les restaurants, les hôtels et les autres établissements, et a imposé l'utilisation d'articles réutilisables. La *Loi allemande sur l'emballage* exige désormais que les restaurants dépassant une certaine taille utilisent des produits réutilisables sur place. De même, le Chili a interdit les articles de restauration à usage unique dans les restaurants, les casinos, les aéroports et d'autres établissements.

 **OBSTACLES À SURMONTER**

**OBSTACLES POTENTIELS**

**MESURES D'ATTÉNUATION FÉDÉRALES**

**MESURES D'ATTÉNUATION PROVINCIALES/ TERRITORIALES**

Transfert vers d'autres matériaux jetables

Interdire tout emballage non recyclable et qui ne répond pas aux objectifs de recyclage fixés par un système réglementé de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Interdire les produits jetables en plastique à usage unique ou établir des exigences de réutilisation.

Respect des normes à travers tout le Canada

Envisager le signalement par les consommateurs pour aider à identifier les cas de non-conformité.

Soutenir l'application locale de la loi.

Les restaurants n'ont pas de vaisselle ou la capacité de laver la vaisselle

Octroyer des subventions pour l'achat de lave-vaisselle, d'éviers, d'installations de lavage portatives et de vaisselle réutilisable.

Octroyer des subventions pour l'achat de lave-vaisselle, d'éviers, d'installations de lavage portatives et de vaisselle réutilisable.

Veiller à la présence d'un facilitateur local pour identifier les installations de lavage portatives, notamment lors d'événements.

Transition pour les petites entreprises

Octroyer des subventions favorisant la transition pour les entreprises.

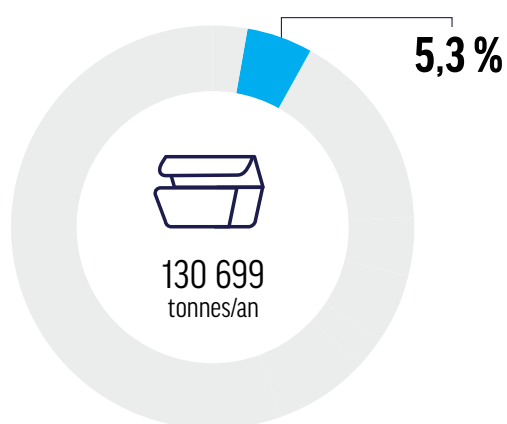
Octroyer des subventions favorisant la transition pour les entreprises.



# ARTICLES DE RESTAURATION À EMPORTER

Le Canada peut éliminer le plastique à usage unique dans la restauration à emporter

Crédit photo : iStock/ClaudioValdes



La demande de plats à emporter et de livraisons a explosé ces dernières années, la pandémie de COVID-19 ayant accéléré la tendance. Par conséquent, les déchets plastiques à usage unique, y compris les contenants alimentaires, les gobelets et les sachets de condiments, ont connu une croissance fulgurante.

La restauration pour emporter générera plus de 130 000 tonnes de plastique à usage unique en 2026. Sans mesures immédiates, ce chiffre atteindrait près de 150 000 tonnes par an d'ici 2040, en raison de la croissance démographique.



## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

**Imposer un plan de prévention de la pollution en vue d'éliminer progressivement les déchets plastiques de la restauration, en fixant des objectifs de recyclage et de réutilisation, ainsi qu'un objectif pour les matériaux entièrement recyclables.**

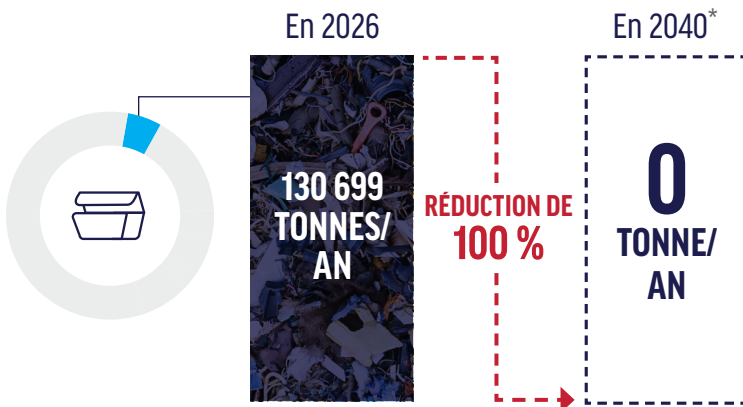
Le meilleur moyen d'éviter que les contenants en plastique à usage unique n'aient à l'enfouissement est d'assurer un accès simple et abordable à des versions réutilisables, ainsi qu'à des emballages entièrement recyclables qui sont réellement recyclés.

Toutefois, interdire la distribution de plastiques à usage unique en restauration demanderait une certaine transition, car les systèmes réutilisables ne sont pas encore disponibles à grande échelle et il n'existe pas encore d'alternatives accessibles pour tous les types d'emballages à emporter.

Le gouvernement fédéral peut accélérer cette transition en imposant un solide plan sectoriel de prévention de la pollution qui éliminerait les déchets plastiques à usage unique en restauration d'ici 2035. Un objectif « zéro déchet » pour ce secteur peut être atteint en combinant les mesures suivantes :

- Des objectifs d'articles réutilisables qui augmentent progressivement jusqu'à un minimum de 30 % jusqu'en 2040 ;
- Un objectif de recyclabilité de 100 % et une interdiction pour les articles qui échouent au test de recyclabilité avant la mise en marché ;
- Un taux de recyclage minimum de 70 %, introduit progressivement jusqu'en 2035, et une interdiction sur les articles n'étant pas recueillis et recyclés par les systèmes de recyclage réglementés.

**PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :**



\* avec les interventions réalisées intégralement

En 2022, la Californie a modifié sa législation sur les déchets solides en fixant des exigences de recyclabilité pour les articles de restauration faits de styromousse et de polystyrène expansé (ex. : contenants en mousse pour les repas à emporter). Les exigences devenant de plus en plus strictes au fil du temps, passant d'une recyclabilité minimale de 25 % en 2025 à 65 % en 2032. Compte tenu des difficultés liées au recyclage de ces articles, cette politique crée une interdiction effective sur ces matériaux.

 **OBSTACLES À SURMONTER**

En plus des mesures indiquées ci-dessous, plusieurs stratégies d'atténuation pour la restauration sur place (page 13) s'appliquent aussi pour la restauration à emporter.

**OBSTACLES POTENTIELS**

**MESURES D'ATTÉNUATION FÉDÉRALES**

**MESURES D'ATTÉNUATION PROVINCIALES/ TERRITORIALES**

Manque d'options réutilisables à grande échelle pour les plats à emporter

Offrir du financement qui favorise la collaboration intersectorielle et l'innovation.

Établir des normes de contenants réutilisables afin de faciliter l'interopérabilité des systèmes.

Établir un centre d'échange et de coordination pancanadien pour le partage d'informations sur les produits réutilisables, le financement de projets pilotes, etc.

Offrir du financement pour aider les entreprises à adopter des systèmes réutilisables.

Exiger que les contenants et articles réutilisables respectent les normes.

Systèmes multiples de consigne et de collecte des produits réutilisables

Mettre en place une infrastructure de collecte commune pour les contenants et les articles réutilisables.

Mettre en place une infrastructure de collecte commune pour les contenants et les articles réutilisables.

Impact financier des systèmes de consigne sur les consommateurs

Travailler avec les provinces et les territoires à une « transition juste » vers des systèmes réutilisables, afin que les populations vulnérables ne soient pas obligées de payer des dépôts ou d'utiliser des technologies inabordables.

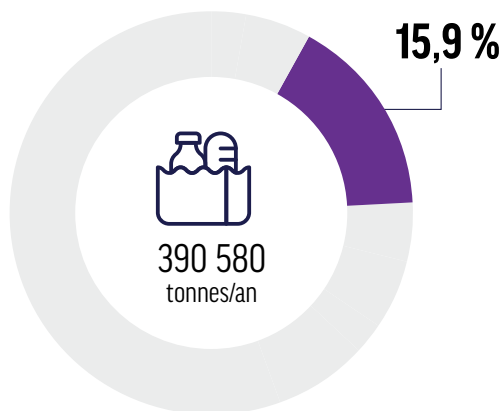
Envisager d'établir des chartes des droits des consommateurs au niveau provincial et territorial permettant à tous les consommateurs d'utiliser leurs propres contenants pour les mets à emporter.



# EMBALLAGES DES PRODUITS D'ÉPICERIE

Le Canada peut réduire d'environ de moitié les déchets plastiques issus de la vente au détail en épicerie

Crédit photo : iStock/Pilin\_Petunyya



Le plastique utilisé pour emballer les produits de consommation est un problème dans beaucoup de commerces de détail, mais il est particulièrement problématique dans les épiceries. De plus en plus de plastiques à usage unique sont présents sur les tablettes, et il s'agit en grande partie de pellicules ou de sachets souples et non recyclables. Les emballages en métal, en verre ou en papier ont été remplacés par du plastique, tandis que les produits non emballés sont regroupés ou emballés individuellement.



## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

### Imposer un plan de prévention de la pollution pour les épiceries, qui comprend :

- Un objectif de réduction du plastique à usage unique ;
- Une norme de remplissage et de réutilisation pour les produits alimentaires et non alimentaires, passant graduellement de 20 % à 52 % une fois pleinement réalisée ;
- Un objectif de 100 % pour la recyclabilité des emballages ;
- Des objectifs de recyclage pour tous les emballages plastiques augmentant graduellement de 57 % à 73 % une fois pleinement instaurés.

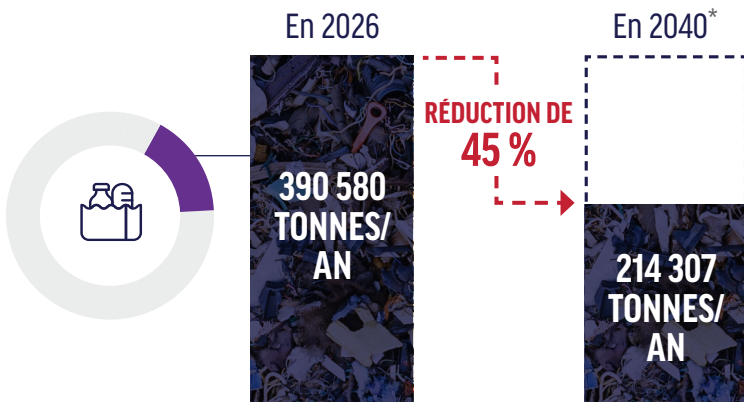
### Interdire la distribution sur les plastiques à usage unique qui ne répondent pas aux objectifs minimaux de recyclabilité et de recyclage.

En exigeant un plan solide de prévention de la pollution, et en interdisant la distribution si les grands détaillants n'atteignent pas les objectifs minimaux de recyclabilité et de recyclage, le gouvernement fédéral peut encourager des changements systémiques collaboratifs qui réduiraient considérablement la quantité d'emballages plastiques aboutissant à l'enfouissement, dans les lacs et les océans. Ce plan devrait adopter une approche plurielle qui comprend :

- Éliminer l'emballage superflu des produits comme les fruits, les légumes et les noix ;
- Saisir les objectifs de réutilisation, de recyclabilité et de taux de recyclage dans le cadre de la livraison des aliments et produits ;
- Appliquer les lois existantes sur l'espace libre excessif (espace vide dans l'emballage) sous de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, qui oblige les producteurs à utiliser des emballages correspondant au volume des matériaux qu'ils contiennent.



**PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :**



\* avec les interventions réalisées intégralement

En 2022, l'Espagne a adopté de nouvelles lois obligeant les détaillants qui vendent des aliments et des boissons en vrac à laisser les consommateurs utiliser des récipients réutilisables. Les emballages en plastique sont interdits pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg. Par ailleurs, les grands détaillants alimentaires doivent consacrer au moins 20 % de leur surface de vente aux produits en vrac ou vendus dans des contenants réutilisables.

 **OBSTACLES À SURMONTER**

**OBSTACLES POTENTIELS**

**MESURES D'ATTÉNUATION FÉDÉRALES**

**MESURES D'ATTÉNUATION PROVINCIALES/ TERRITORIALES**

Temps requis par les détaillants et les chaînes d'approvisionnement pour innover et investir dans de nouvelles solutions

Offrir du financement qui favorise la collaboration intersectorielle et l'innovation.

Offrir du financement pour aider les entreprises à adopter des systèmes réutilisables.

Manque de standardisation des contenants, de systèmes de collecte communs et d'installations communes pour faciliter un nettoyage efficace

Établir des normes de contenants réutilisables afin de faciliter l'interopérabilité des systèmes.

Exiger que les contenants et articles réutilisables respectent les normes.

Développer une infrastructure de collecte interfonctionnelle pancanadienne.

Travailler avec le gouvernement fédéral pour établir à l'échelle locale une infrastructure de collecte interopérable pancanadienne.

Publier des normes de nettoyage des contenants réutilisables.

Le coût initial des dispositifs de remplissage en vrac ou des contenants peut rendre les produits en vrac plus chers que ceux à usage unique

Établir des subventions ou des incitatifs pour l'achat de dispositifs de remplissage en vrac afin de réduire les risques d'investissement.

Veiller à ce que les producteurs de plastique à usage unique paient l'intégralité de coûts dans le cadre de la REP (soit mettre à jour la réglementation pour inclure le coût du nettoyage urbain et l'élimination des matériaux non recueillis pour le recyclage).

Impact financier des systèmes de consigne sur les consommateurs

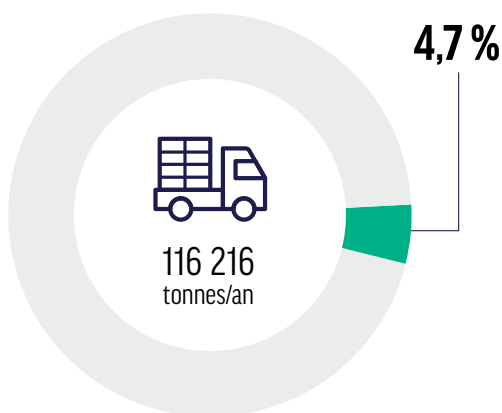
Travailler avec les provinces et les territoires à une « transition juste » vers des systèmes réutilisables, afin que les populations vulnérables ne soient pas obligées de payer des dépôts ou d'utiliser des technologies inabordables.

Envisager d'établir des chartes des droits des consommateurs au niveau provincial et territorial permettant à tous les consommateurs d'utiliser leurs propres contenants pour les aliments.

# EMBALLAGES DE PALETTES

Le Canada peut réduire de 90 % le volume de déchets associés aux emballages de palettes

Crédit photo : iStock/Kameleon007



Les expéditions entre entreprises sont une vaste source de déchets plastiques. Cela inclut les emballages de palettes : les pellicules plastiques flexibles couramment utilisées pour sécuriser les articles sur une palette pendant le transport. En 2026, les entreprises canadiennes jetteront plus de 116 000 tonnes de ces emballages. Sans intervention, ce chiffre devrait atteindre plus de 132 000 tonnes par an d'ici 2040.



## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

### Imposer un plan de prévention de la pollution pour ce secteur, qui comprend :

- Un objectif progressif de matériaux réutilisables, passant de 30 % à 90 % une fois pleinement réalisé ;
- Un objectif de 100 % pour la recyclabilité des matériaux ;
- Un objectif progressif de recyclage, passant de 50 % à 80 % une fois pleinement réalisé.

### Interdire la distribution si les objectifs de recyclabilité et de recyclage ne sont pas atteints.

En imposant un plan rigoureux de prévention de la pollution dans ce secteur, le gouvernement fédéral peut réduire de 90 % les déchets d'emballages pour palettes d'ici 2040.

Bien qu'il existe des alternatives réutilisables aux emballages de palettes à usage unique, il est peu probable qu'elles soient disponibles à grande échelle avant plusieurs années. Les solutions actuelles sont aussi plus lourdes que les options conventionnelles, ce qui peut augmenter les coûts d'expédition et l'empreinte carbone.

À court terme, il est possible d'utiliser de nouvelles techniques d'emballage ou de nouveaux matériaux qui offrent la même protection avec moins de plastique. À plus long terme, des options réutilisables peuvent être développées. À mesure que les technologies s'améliorent, le gouvernement fédéral peut revoir à la hausse les objectifs de recyclage et de réutilisation.

Entre-temps, afin de disposer du temps nécessaire pour développer des options réutilisables, le fédéral devrait, dans un premier temps, se concentrer sur la réduction des emballages jetables pour les articles expédiés au pays. Ces politiques pourront être étendues aux envois internationaux si les stocks le permettent.

**PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :**

En 2026

En 2040\*



**RÉDUCTION DE  
89 %**



\* avec les interventions réalisées intégralement



 **OBSTACLES À SURMONTER**

**OBSTACLES  
POTENTIELS**

Transfert vers d'autres matériaux à usage unique

Coût d'investissement pour des alternatives réutilisables

Difficultés de coordination des chaînes d'approvisionnement

**MESURES D'ATTÉNUATION  
FÉDÉRALES**

Interdire tout emballage non recyclable et qui ne répond pas aux objectifs de recyclage établis sous un système réglementé de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Offrir du financement qui favorise la collaboration intersectorielle et l'innovation.

Établir un centre d'échange et de coordination pancanadien pour partager des informations sur les produits réutilisables, financer des projets pilotes, etc.

Axer la réduction des emballages jetables pour les articles expédiés au Canada dans un premier temps; les étendre aux expéditions à l'étranger au fil du temps.

**MESURES D'ATTÉNUATION PROVINCIALES/  
TERRITORIALES**

Exiger que tous les emballages distribués dans la province ou le territoire soient recyclables.

Offrir du financement pour aider les entreprises à adopter des systèmes réutilisables.

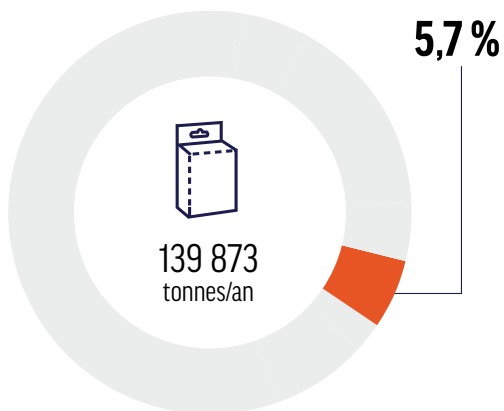
Établir les responsabilités sous la REP dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.



# EMBALLAGES FAITS DE PLASTIQUES PROBLÉMATIQUES

Interdire les emballages de plastique ne pouvant être recyclés favorisera l'adoption d'alternatives plus écologiques

Crédit photo : iStock/Genevieve Isabelle



En 2026, le Canada générera près de 140 000 tonnes d'emballages plastiques à usage unique qui ne peuvent pas être aisément recyclés ou réutilisés. Les emballages en polystyrène (ex. : flocons d'emballage en mousse, barquettes de viande, boîtes d'œufs en plastique) et en PVC (ex. : gants en plastique, plaquettes, coquilles) finissent généralement à l'enfouissement ou à l'incinération. Ils constituent également une source importante de déchets.



## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

**Interdire la distribution.**

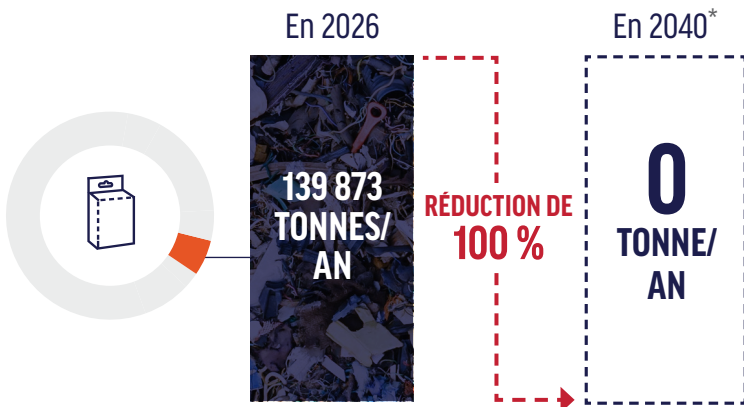


Crédit photo : iStock/OutboundExplorer

L'interdiction de toutes les formes d'emballages en polystyrène et en PVC non recyclables ne réduirait pas de beaucoup la production de plastique. Cependant, elle permettrait de réduire considérablement les déchets. L'analyse d'Oceana Canada suggère que l'industrie se tournerait vers des emballages hautement recyclables, tels que le polyéthylène téréphtalate (PET) pour la majorité des utilisations. Des emballages à base de fibres seraient utilisés dans certains cas, et une petite partie des produits serait exempte d'emballage.

Par conséquent, le volume de plastiques à usage unique produit resterait relativement constant, mais le volume envoyé à l'enfouissement ou à l'incinération diminuerait.

**PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :**



\* avec les interventions réalisées intégralement

La Nouvelle-Zélande progresse déjà dans ce secteur. En 2022, elle a interdit certains plateaux et contenants alimentaires en PVC, ainsi que les emballages en polystyrène pour les plats à emporter. D'ici mi-2025, elle prévoit d'étendre cette interdiction à tous les emballages de produits alimentaires et de boissons en PVC et polystyrène.

**Il faut noter** que ces chiffres sont axés sur l'élimination et non la production, puisque le plus grand impact consistera à passer de matériaux non recyclables à recyclables.

 **OBSTACLES À SURMONTER**

**OBSTACLES POTENTIELS**

Transfert vers d'autres matériaux jetables ou en plastique à usage unique

Absence de substituts efficaces aux plaquettes thermoformées en PVC pour les médicaments

**MESURES D'ATTÉNUATION FÉDÉRALES**

Interdire tout emballage qui n'est pas recyclable et qui ne répond pas aux objectifs de recyclage établis sous un système réglementé de REP.

Exempter le PVC utilisé dans les emballages de médicaments (plaquettes thermoformées).

**MESURES D'ATTÉNUATION PROVINCIALES/TERRITORIALES**

Interdire les contenants ne répondant pas aux exigences de recyclabilité.

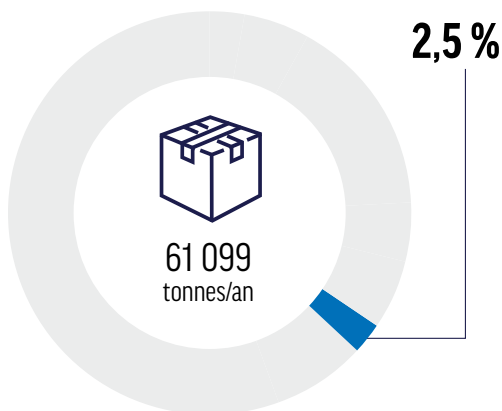
Établir des systèmes de REP pour les plastiques à usage unique et des objectifs de réutilisation pour les emballages.



# EMBALLAGES ASSOCIÉS AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Une interdiction dans le secteur du commerce électronique au Canada éliminerait la production de près de 70 000 tonnes de plastique chaque année.

Crédit photo : iStock/Akintevs



Le secteur du commerce électronique, en pleine croissance, utilise beaucoup d'emballages plastiques à usage unique : emballage à bulles, mousse de polystyrène, flocons d'emballage, manchons, pellicules et autres. En 2026, plus de 60 000 tonnes de plastiques à usage unique seront générées au Canada ; ce chiffre devrait atteindre environ 70 000 tonnes par an d'ici 2040.

Il existe des options sans plastique pour protéger les produits pendant le transport. Il s'agit notamment de la fibre moulée, les emballages de mycélium et le carton ondulé. Toutefois, en raison des réglementations insuffisantes en Amérique du Nord pour stimuler la demande, l'offre d'alternatives sans plastiques n'est actuellement pas assez élevée pour desservir le marché entier du commerce électronique. Par ailleurs, le Canada ne dispose pas d'une offre suffisante d'emballages réutilisables pour l'expédition de gros articles fragiles comme les téléviseurs et les réfrigérateurs.

C'est pourquoi le guide stratégique d'Oceana Canada recommande d'éliminer les emballages inutiles dès que possible et de travailler avec l'industrie pour retirer tous les plastiques à usage unique. Il s'agit d'une occasion unique de rendre un secteur en pleine croissance exempt de plastique.



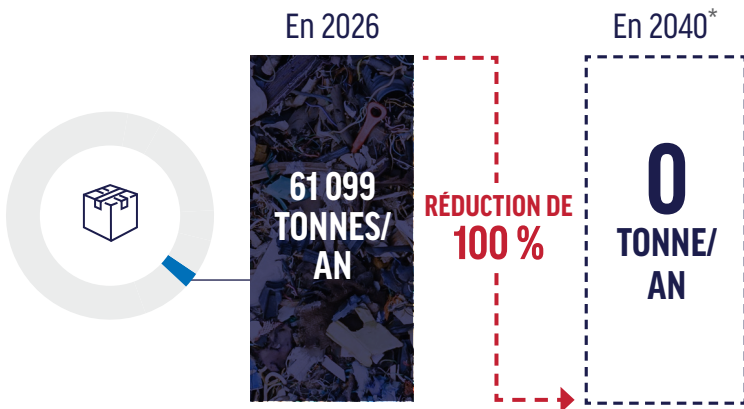
## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

**Interdire la distribution de plastiques à usage unique lorsque des alternatives sont déjà disponibles (coussins d'air, flocons d'emballage, manchons, blocs en polystyrène, emballage à bulles, enveloppes)**

### **Imposer un plan de prévention de la pollution pour le secteur, qui comprend :**

- Un objectif de 100 % de réduction du plastique à usage unique pour l'expédition de gros appareils électroniques et électroménagers ;
- Utiliser des matériaux réutilisables et/ou sans plastique pour atteindre cet objectif.

**PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :**



\* avec les interventions réalisées intégralement

Amazon a réduit son utilisation d'emballages plastiques à usage unique en Allemagne, l'un de ses principaux marchés. En novembre 2021, Amazon a annoncé qu'elle expédierait les petits articles dans des sacs en papier, et les articles plus volumineux dans des boîtes en carton ondulé. Il y aura toutefois des exceptions, dont les emballages à bulles pour les produits fragiles et des sacs en plastique pour les livraisons laissées à l'extérieur dans des conditions humides. Ainsi, le Canada peut établir une norme mondiale de zéro déchet plastique.

 **OBSTACLES À SURMONTER**

**OBSTACLES POTENTIELS**

Risque de substitution par des produits jetables non plastiques à forte empreinte environnementale

Manque d'options réutilisables à grande échelle pour le commerce électronique

**MESURES D'ATTÉNUATION FÉDÉRALES**

Travailler avec les systèmes de REP provinciaux et territoriaux pour identifier des objectifs de recyclage et des substitutions d'emballages non recyclables ou indésirables. Interdire les emballages non recyclables ou qui n'atteignent pas les objectifs de recyclage.

Investir dans des emballages réutilisables spécialement conçus pour le commerce électronique et s'assurer que ce service soit fourni par Postes Canada.

**MESURES D'ATTÉNUATION PROVINCIALES/TERRITORIALES**

Exiger que tous les emballages distribués dans la province ou le territoire soient recyclables.

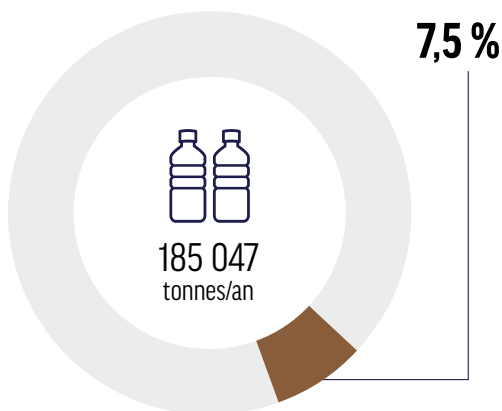
Établir des systèmes de REP pour tous les emballages associés au commerce électronique. Exiger que tous les emballages de ce secteur soient recyclables.



# CONTENANTS POUR BOISSONS

Le Canada peut réduire des deux tiers les déchets associés aux bouteilles de plastique

Crédit photo : iStock/ABimagestudio



En 2026, le Canada produira plus de 185 000 tonnes de bouteilles de boisson en plastique à usage unique. En introduisant progressivement des normes de réutilisation, lesquelles reposent sur des systèmes de consigne bien établis dans certaines régions du pays, le Canada peut faire en sorte que deux tiers des bouteilles soient remplissables et réutilisables.

La standardisation de systèmes de remplissage et réutilisation améliorerait la rentabilité de ces systèmes et réduirait leur impact environnemental. Cela signifie qu'il faut encourager les innovations en matière de design et livraison des bouteilles afin d'optimiser les retours, le tri, le nettoyage et la logistique.



## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

### Imposer un plan de prévention de la pollution pour le secteur de l'emballage, qui comprend :

- Une introduction graduelle d'objectifs de remplissage et réutilisation pour réduire le plastique à usage unique, passant de 30 % à 70 % une fois entièrement réalisé ;
- Un objectif graduel de recyclage, commençant à 80 % et atteignant 90 % une fois entièrement réalisé.

**Interdire la distribution sur tous les contenants qui ne répondent pas aux objectifs de recyclabilité et de recyclage.**

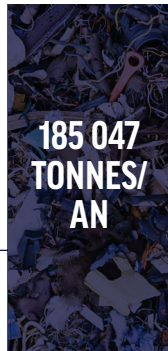
Oceana Canada ne réclame pas l'interdiction des contenants de boissons en plastique. Dans certains cas, notamment lorsque les communautés sont visées par des avis d'ébullition de l'eau, les bouteilles en plastique peuvent faciliter l'accès à l'eau potable en cas d'urgence. Par ailleurs, le Canada ne dispose pas actuellement d'un vaste réseau de fontaines et de stations de remplissage de bouteilles, ce qui est une condition préalable à l'interdiction des bouteilles d'eau.



**PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :**

En 2026

En 2040\*



RÉDUCTION DE  
**66 %**



\* avec les interventions réalisées intégralement

 **ÉTUDE DE CAS**

Les exigences de recyclabilité ont démontré leur efficacité au Canada et à l'étranger. Par exemple, le Beverage Container Management Board de l'Alberta n'approuve pas la vente de contenants non recyclables dans le cadre de son système de retour des contenants de boissons. L'Alberta exploite le plus grand système de collecte de contenants consignés du Canada, qui recueille, trie et traite les contenants de boissons usagés dans plus de 220 dépôts à travers la province. Rien qu'en 2022, elle a atteint un taux de retour de 79,44 % pour les plastiques, détournant ainsi près de 88 millions de kilogrammes de matériaux de l'enfouissement.<sup>10</sup>



Crédit photo : shutterstock/Jo Galvao

<sup>10</sup> <https://www.abcrc.com/assets/Uploads/ABCRC-2022-Sustainability-Report.pdf>



## OBSTACLES À SURMONTER

### OBSTACLES POTENTIELS

Le Canada n'a pas encore de définition légale du terme « recyclable ».

Les provinces dotées de systèmes de consigne brûlent les emballages de boissons en plastique souple pour générer de l'énergie, ce qui engendre une forte pollution inutile.

Accès insuffisant aux fontaines et aux stations de remplissage de bouteilles d'eau

Accès insuffisant à l'eau potable

Absence de modèles canadiens pour l'application de plans de prévention de la pollution pour la vente au détail

### MESURES D'ATTÉNUATION FÉDÉRALES

Adopter une loi fédérale définissant le terme « recyclable ».

Réglementer la distribution des contenants qui ne répondent pas aux exigences de recyclabilité.

Travailler avec les provinces et les territoires pour actualiser les codes du bâtiment et les permis pour les événements afin d'exiger davantage de fontaines d'eau.

Autoriser des dérogations aux interdictions en cas d'urgence (ex. : avis d'ébullition de l'eau) et s'assurer en priorité que tous les Canadiens ont accès à de l'eau potable sécuritaire.

Établir un centre d'échange et de coordination pancanadien pour partager des informations sur les produits réutilisables, financer des projets pilotes, etc.

### MESURES D'ATTÉNUATION PROVINCIALES/ TERRITORIALES

Mettre à jour la réglementation relative à la REP afin d'exiger que tous les emballages distribués dans la province ou le territoire soient recyclables par un système réglementé.

Réglementer la distribution des contenants qui ne répondent pas aux exigences de recyclabilité.

Adopter des codes de construction exigeant que tous les bâtiments non résidentiels soient équipés de fontaines et stations de remplissage.  
Exiger l'accès à des fontaines et des stations de remplissage lors d'événements.



## ÉTUDES DE CAS

En Allemagne, une réglementation exigeant que l'industrie des boissons vende 70 % de ses bouteilles dans des contenants réutilisables est envisagée. En 2021, la France a interdit les bouteilles d'eau en plastique dans les festivals et les événements culturels et sportifs. Dans l'Union européenne, les pays membres doivent mettre en place des systèmes de consigne obligatoires pour les contenants de boissons.

# AUTRES OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES

En plus des plastiques à usage unique prioritaires décrits précédemment, il existe d'autres opportunités stratégiques qui méritent d'être saisies. Bien qu'elles ne permettent pas d'obtenir les mêmes réductions, les solutions existent déjà et il suffit de les appliquer ou de les faire respecter.

Crédit photo : iStock/borchee

## EMBALLAGE DE PRODUITS DU CANNABIS

Tout comme le commerce électronique, le secteur canadien du cannabis a connu une croissance rapide ces dernières années et utilise presque exclusivement des emballages plastiques non recyclables et à usage unique. Cependant, plusieurs petites entreprises canadiennes mettent à l'essai des emballages et des systèmes de réutilisation.



### APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

**Imposer un plan de prévention de la pollution pour l'industrie du cannabis, qui comprend :**

- Un objectif de recyclabilité de 100 % ;
- Un objectif de recyclage à 70 % associé à des objectifs de réutilisation élevés, à l'instar de l'approche adoptée pour la restauration à emporter, afin d'atteindre zéro déchet plastique.



Crédit photo : iStock/Ivan-balvan

# EMBALLAGE THERMORÉTRACTABLE POUR BATEAUX

Dans les communautés côtières et riveraines du Canada, les bateaux sont souvent emballés sous pellicule thermorétractable en polyéthylène linéaire de faible densité (PEBDL) pour l'hivernage ou lors de nouvelles ventes. Le PEBDL peut être recyclé s'il est collecté en grande quantité. Toutefois, les systèmes de collecte au Canada ne se sont pas avérés efficaces dans ce cas particulier. Ainsi, on estime que 74 250 tonnes d'emballages thermorétractables pour bateaux finissent chaque année à l'enfouissement, à l'incinération ou dans l'environnement naturel.



## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

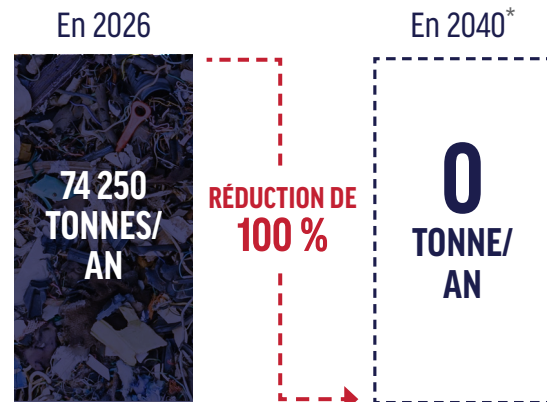
Imposer un plan de prévention de la pollution qui comprend :

- Un objectif de recyclabilité de 100 % ;
- Un taux de recyclage de 100 % ;
- Des mesures incitatives pour l'utilisation de housses de bateaux réutilisables dans les marinas.



## IMPACT

PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :



\* avec les interventions réalisées intégralement



Crédit photo : iStock/KenWiedemann

# CONTENANTS POUR LIQUIDES AUTOMOBILES

Le Canada s'est engagé à passer aux véhicules électriques, ce qui éliminera à long terme le besoin de contenants en plastique pour l'huile à moteur, l'antigel et les liquides d'échappement des moteurs diesel. Cependant, tous les véhicules auront encore besoin de liquide lave-glace.

Remplacer les bidons de lave-glace par des dispositifs de remplissage en vrac peut permettre de réduire les quelque 40 000 tonnes de contenants en plastique jetés chaque année. Des entreprises proposent déjà cette option. Par exemple, Station Lave-Glace permet aux conducteurs au Québec et en France de remplir leur véhicule ou des bidons réutilisables de lave-glace à partir de distributeurs en vrac, tout comme l'essence dans une station-service.



## APPROCHE RECOMMANDÉE POUR LE FÉDÉRAL

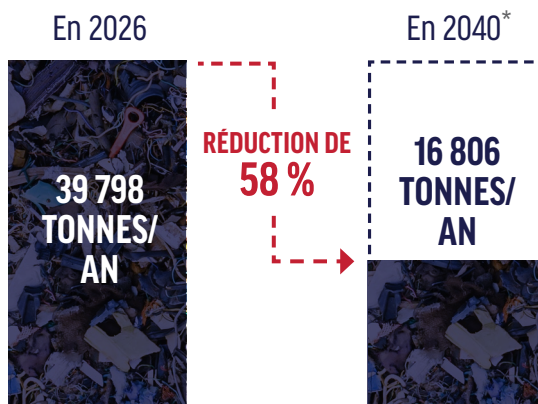
Imposer des plans de prévention de la pollution avec une obligation graduelle de remplissage en vrac dans les stations-service, passant de 50 % à 100 %.

Envisager d'étendre les exigences de remplissage en vrac à d'autres établissements de vente au détail avec le temps.



## IMPACT

### PLASTIQUE À USAGE UNIQUE GÉNÉRÉ :



\* avec les interventions réalisées intégralement



## ÉTUDES DE CAS

Deux municipalités du Québec, Terrebonne et Mascouche, travaillent actuellement à élaborer des règlements obligeant les détaillants à vendre le liquide lave-glace en vrac. Afin de soutenir la transition vers une économie circulaire, les deux municipalités ont mis en place des subventions pour les détaillants qui investissent dans de tels systèmes. Pour les stations de distribution de lave-glace, chaque municipalité accordera une subvention pouvant atteindre 75 % des coûts avant taxes, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, pour l'achat, l'installation ou la réparation d'une station de distribution.



## OBSTACLES À SURMONTER

### OBSTACLES POTENTIELS

Manque de stations de remplissage en vrac pour le liquide lave-glace ou l'antigel ailleurs qu'au Québec et au Nouveau-Brunswick (bien qu'il existe des stations pour le liquide d'échappement diesel)

Une interdiction dans les stations-service permet quand même aux consommateurs d'acheter les contenants en magasin

### MESURES D'ATTÉNUATION FÉDÉRALES

Investir dans les stations de remplissage en vrac.  
Imposer l'installation de stations de remplissage en vrac à proximité des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Envisager d'étendre l'interdiction de distribution aux contenants vendus en magasin à mesure que les stations de remplissage deviennent plus courantes.

### MESURES D'ATTÉNUATION PROVINCIALES/TERRITORIALES

Interdire les contenants qui ne respectent pas les exigences de recyclabilité.  
Investir dans les stations de remplissage en vrac.  
Offrir des subventions pour les stations de remplissage en vrac.  
Établir des objectifs de réutilisation des contenants et des systèmes de REP pour le plastique à usage unique.

Mettre en place des systèmes de REP pour tous les contenants de liquides automobiles, en s'assurant que les producteurs couvrent tous les coûts environnementaux.

# SURMONTER LES OBSTACLES COMMUNS

Outre les recommandations sectorielles décrites aux pages précédentes, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent prendre certaines mesures pour surmonter les obstacles communs à la réduction des emballages plastiques à usage unique, et soutenir la transition vers des pratiques plus durables :

- Élaborer des messages pancanadiens communs sur la sécurité et l'utilisation sans danger des produits réutilisables.
- S'attaquer aux obstacles à l'entrée des emballages réutilisables sur le marché en établissant un centre pancanadien d'échange et de coordination des produits réutilisables, qui fournirait des informations propres aux provinces et aux territoires. Charger un tel centre de partager l'information, résoudre les problèmes dans la chaîne de valeur des plastiques, financer des projets pilotes, etc.
- Faciliter les nouveaux systèmes de contenants réutilisables en établissant une infrastructure de collecte commune au niveau canadien ou provincial/territorial. Si les systèmes provinciaux et territoriaux varient, il faut assurer leur interopérabilité pour favoriser les systèmes collectifs de collecte et réduire le transport transfrontalier des contenants réutilisables.
- Améliorer les systèmes de REP pour rendre les options réutilisables plus abordables que les plastiques à usage unique. Supprimer les incitations fiscales pernicieuses qui réduisent le coût des plastiques à usage unique.
- Accroître la demande du marché pour les contenants et les articles réutilisables en instaurant des politiques d'achat durables dans le secteur public.
- Éliminer les réductions de droits fédérales qui incitent les entreprises à envoyer à l'enfouissement les produits utilisables en surplus plutôt que de les remettre à des magasins de seconde main ou à des organismes de charité.

## CONCLUSIONS

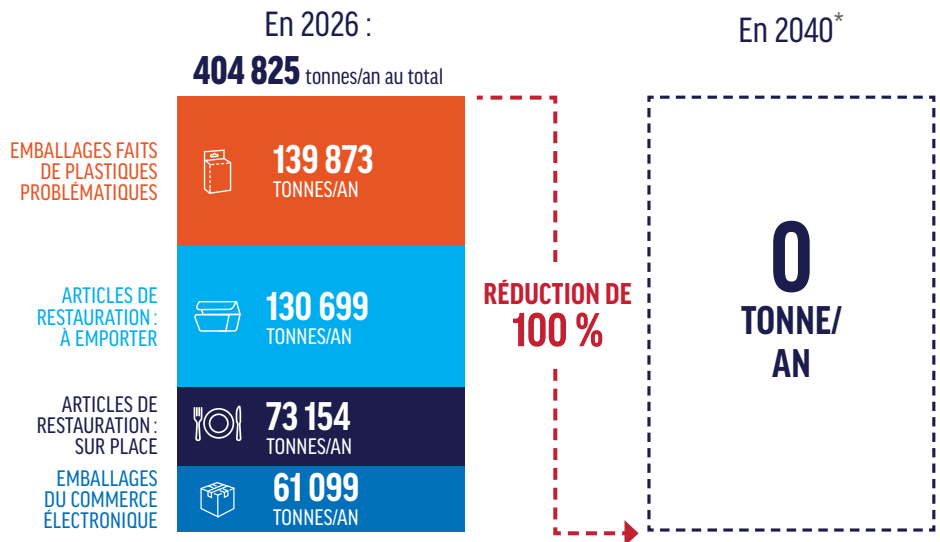
# LE CANADA PEUT RÉALISER SES AMBITIONS ET DEVENIR UN CHEF DE FILE MONDIAL

En adoptant ces recommandations, le gouvernement fédéral peut commencer à réduire de manière substantielle la production de déchets d'emballages plastiques au Canada dès 2026 et faire preuve de leadership sur le plan mondial pour cette crise environnementale urgente.

La solution réside dans une action soutenue axée sur une réduction à la source du plastique à usage unique; la marche à suivre est décrite dans le présent document. En 2023, les secteurs ciblés dans ce guide stratégique ont généré plus de 1,1 million de tonnes de déchets plastiques à usage unique. Si ces recommandations sont pleinement appliquées, le Canada pourra commencer à renverser la tendance dès 2026. D'ici 2040, nous pourrons ramener ce volume à moins de 400 000 tonnes par an, réduisant ainsi d'un tiers le volume total de nos déchets d'emballages plastiques à usage unique.

## Quatre secteurs peuvent générer aucun déchet plastique

\* avec les interventions réalisées intégralement



Il ne s'agit pas seulement de modifier une ou deux politiques. Il faut un effort concerté pour modifier la tendance des déchets plastiques au Canada, et passer d'un volume croissant chaque année à une réduction substantielle. Pour ce faire, il faudra repenser et réinventer la manière dont nous fabriquons, achetons, utilisons et gérons nos biens et nos services.

Pour réduire les plastiques à usage unique, nous devons abandonner les approches axées sur les produits au profit d'approches sectorielles. Des chaînes de valeur entières devront être repensées. Cela nécessitera une collaboration entre les gouvernements, l'industrie et les chercheurs environnementaux, ainsi que le soutien des consommateurs. Les Canadiens de tous horizons ont manifesté un soutien massif à l'élimination des déchets plastiques. C'est un objectif réalisable.

Le gouvernement canadien dispose de deux outils politiques clés : l'interdiction de l'utilisation des plastiques à usage unique et l'application de plans de prévention de la pollution pour certains secteurs clés. **Ces interventions ont déjà été menées avec succès ailleurs et peuvent être appliquées au cadre juridique canadien**, créant ainsi une réduction quantifiable des déchets plastiques à usage unique.

Alors que notre gouvernement trace la voie à suivre, il convient de prendre en compte les pratiques exemplaires adoptées par les pays qui ont commencé leur transition.

Par exemple, plusieurs pays adoptent une **approche axée sur les résultats** pour réduire la production de plastique, au lieu de préconiser des mesures spécifiques (comme utiliser de la vaisselle réutilisable en restaurant). Cette approche offre une meilleure flexibilité pour favoriser la création de solutions

novatrices. Elle se concentre sur la définition d'exigences légales en matière de réduction, associées à des objectifs de recyclabilité et/ou de neutralité carbone à 100 %.

Les Pays-Bas en sont un bon exemple. Le gouvernement y a fixé un objectif de réduction et travaille avec certains secteurs industriels pour l'atteindre. Aujourd'hui, les fabricants d'emballages collaborent activement tout au long de la chaîne des plastiques afin de développer de nouvelles solutions pour améliorer le recyclage, réduire les emballages et établir des options réutilisables à grande échelle.

En même temps, pour s'attaquer à la crise mondiale du plastique, il faudra **accepter une certaine courbe d'apprentissage**. Toute nouvelle approche comporte une part d'incertitude. Aujourd'hui, même les pays les plus avancés en sont aux premières étapes de leur démarche pour réduire l'empreinte plastique. Le Canada peut tirer des leçons de l'expérience de ces innovateurs, tout en créant son propre modèle de réussite que d'autres pays pourront suivre.

Avec ce rapport, le Canada est désormais le premier pays à disposer d'un guide stratégique fondé sur des données probantes pour réduire les emballages plastiques à usage unique. Nous savons que cette démarche requiert de l'ambition et plusieurs approches politiques différentes; le présent guide démontre que le fédéral dispose des outils et ressources nécessaires pour y parvenir. C'est l'occasion pour nous de mener la lutte contre la pollution plastique - la deuxième plus grande menace pour l'environnement après les changements climatiques. C'est grâce à des approches novatrices et à une vision audacieuse que nous pourrions renverser la trajectoire de la pollution plastique et contribuer à protéger notre planète, nos océans et nous-mêmes.

Engagez-vous à lutter contre la pollution plastique et rejoignez une communauté passionnée de militants contre le plastique en visitant [Oceana.ca/PlasticPledge](http://Oceana.ca/PlasticPledge).

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante faisant partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Les campagnes d'Oceana Canada ont notamment contribué à interdire les plastiques à usage unique, mettre fin au commerce des nageoires de requins, faire du rétablissement des populations de poissons épuisés une obligation légale, améliorer la façon dont les pêches sont gérées, et protéger les habitats marins. Nous travaillons avec la société civile, les universitaires, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement fédéral afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur abondance d'autrefois. En rétablissant les océans canadiens, nous fortifierons nos communautés, profiterons de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et protégerons notre avenir. Apprenez-en plus au [www.oceana.ca](http://www.oceana.ca).

**OCEANA** Protégeons les  
Océans du Monde

